



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les produits et à toutes les prestations fournies par l'entreprise L'Entrepôt SA. Elles font partie du contrat entre les utilisateurs du centre et la société L'Entrepôt SA exploitant ledit centre.

Un contrat est réputé conclu entre un utilisateur et l'entreprise L'Entrepôt SA lors de l'achat d'une entrée ou d'un abonnement, à la réservation d'un cours ou lors de l'achat d'un produit.

L'Entrepôt SA se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales, les prix et les offres. Les modifications prennent effet dès leur publication sur le site internet.

1. Billets et abonnements

a. Entrée

Toutes les entrées sont payantes, quel que soit l'âge de l'utilisateur.

b. Validité

Les billets sont personnels et non transmissibles. Ils sont uniquement valables durant les heures d'exploitation.

Les entrées au Trampoline Park sont limitées à la durée indiquée sur le ticket. Toutes les autres entrées qualifiées de « journalières » sont valables pour une seule visite : si l'utilisateur quitte le centre, cela sera considéré comme une sortie définitive.

Les abonnements sont nominatifs et non transmissibles. Ils sont uniquement valables durant les heures d'exploitation.

c. Réduction

Les réductions (étudiants, apprentis, AVS, AI, AC, CAS, guide) ne sont accordées que sur présentation d'une carte ou attestation valable.

d. Perte ou vol

En cas de perte ou de vol d'un billet, ce dernier est remplacé sur présentation de la quittance d'achat. Si l'achat ne peut pas être justifié, l'utilisateur doit payer un nouveau billet.

e. Abus/ contrefaçon

Les billets et abonnements utilisés abusivement ou contrefaits sont confisqués. L'utilisateur devra payer un dédommagement de CHF 150.- pour chaque journée fraudée. Sous réserve de mesures de droit civil ou pénal.

f. Échange / remboursement

Les billets et abonnements achetés ne peuvent être échangés ultérieurement contre d'autres billets ou abonnements.

Les billets et abonnements ne peuvent pas être remboursés en cas de non-utilisation.

Des fermetures ou restrictions de tout ou partie des activités peuvent survenir temporairement pour des travaux, entretien, ouverture ou compétition. Ces restrictions ne donnent lieu à aucune indemnisation de la part de l'entreprise envers les utilisateurs. L'Entrepôt SA peut décider, à son bon vouloir, d'une réduction sur le prix de l'entrée. Aucune compensation n'est accordée aux détenteurs d'un abonnement.

Si l'exploitation est entièrement ou partiellement suspendue en raison de cas de force majeure (p. ex. fermeture exceptionnelle du centre), le client n'a droit à aucun remboursement.

g. Suspension de l'abonnement

L'abonnement ne peut pas être suspendu ou « gelé », ce même sur présentation d'un certificat médical.

h. Résiliation

L'abonnement ne peut pas être résilié en cours d'année.

2. Bons cadeaux

a. Les bons cadeaux Qweekle sont généralement valables pendant une période de 2 ans (cf. la date d'émission et d'expiration sur le bon cadeau). A l'échéance de cette période, l'entreprise L'Entrepôt SA n'est plus tenue d'accepter le bon cadeau.

b. Les bons cadeaux Qweekle ne sont pas valables au restaurant.

c. Chaque bon cadeau vendu au client par l'entreprise L'Entrepôt SA contient un code infalsifiable. Il est possible pour le client d'imprimer le bon cadeau à plusieurs reprises, cependant une seule impression est valable et peut être utilisée. L'essai d'utilisation multiple d'un seul et même bon cadeau représente un cas de fraude et peut être sujet d'une poursuite judiciaire.

Il n'existe aucun droit de remplacement ou réémission d'un bon cadeau de la part de l'entreprise L'Entrepôt SA lors d'un essai d'utilisation multiple d'un seul bon cadeau, même si la personne ayant bénéficié du bon cadeau n'est pas le titulaire légal du bon cadeau. Dans ce cas, une poursuite judiciaire pour falsification de documents peut être ouverte contre la personne ayant faussement bénéficié du bon cadeau.

d. Étant donnée la possibilité de transmission d'un bon cadeau, l'entreprise L'Entrepôt SA n'est pas tenue de vérifier le droit de possession de la personne bénéficiant du bon cadeau. L'entreprise doit uniquement s'assurer du fait qu'il s'agisse d'un numéro de bon cadeau Qweekle valable et que le bon cadeau ait bien été payé.

e. Si après utilisation du bon cadeau, un solde demeure, l'utilisateur pourra le faire valoir lors de son prochain achat. L'Entrepôt SA n'est pas tenu de rembourser ce solde en liquide, mais uniquement de l'accepter comme moyen de paiement lors d'une prochaine visite de l'utilisateur.

- f. Les bons cadeaux ne peuvent pas être restitués en échange de leur valeur en argent liquide.
 - g. En cas de perte ou de vol d'un bon cadeau qui n'est pas lié à un compte client, ce dernier ne peut pas être remplacé ou remboursé.
3. Cours et stages
- a. Les inscriptions au cours et stages peuvent être effectuées via notre site internet www.lentrepot.ch dans les délais impartis. Passé ce délai, il est encore possible de s'inscrire auprès du secrétariat, dans la mesure des places disponibles.
 - b. Le paiement fait foi de la confirmation d'inscription.
 - c. Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le cours ou le stage sera annulé, et les participants en seront informés par e-mail. Leur inscription sera alors déplacée sur un autre cours ou remboursée. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non-confirmation d'un cours ou d'un stage.
 - d. Les entrées à la salle durant la durée de la leçon sont comprises dans le prix du cours ou du stage.
4. Location de matériel
- En cas de perte du matériel loué par l'Entrepôt SA, la valeur à neuf de l'objet sera facturée à l'utilisateur.
5. Paiement
- a. Les prestations achetées en caisse sur place et en ligne via la plateforme Qweekle doivent être payées sur le moment à l'aide des moyens de paiement à disposition.
 - b. Dans le cas où L'Entrepôt SA autorise le paiement sur facture, les factures doivent être réglées au plus tard 30 jours après réception. Lorsque le paiement de la facture est échu, L'Entrepôt procédera comme suit :
 - Premier rappel, après 30 jours de retard, aucun frais administratif
 - Deuxième rappel, après 15 jours supplémentaires de retard, 30 CHF de frais administratifs
 - Ouverture d'une procédure en poursuite
6. Annulation
- En cas d'annulation de la part du client, le calcul des frais d'annulation se calcule comme suit :
- a. Pour les cours, les stages et les anniversaires:
 - Entre 31 et 15 jours avant la date de début : 50% du montant total
 - Entre 14 et 7 jours avant la date de début : 75% du montant total
 - Entre 6 et 0 jours avant la date de début : 100% du montant total
7. Droit de révocation
- Il n'existe pas de droit de révocation pour des prestations et bons cadeaux émis et payés en ligne.

8. Données des clients

Toutes les données recueillies dans le cadre de nos relations contractuelles sont traitées par nos soins, enregistrées dans la base de données et utilisées à nos propres fins. Vous pouvez consulter notre [politique de protection des données](#).

9. Conditions finales

La suppression ou l'invalidité d'une clause contenue dans ces conditions générales n'a aucune influence sur les autres clauses, lesquelles demeurent valides. Toute clause invalide sera remplacée par une nouvelle clause similaire dans les effets économiques en découlant.

10. Droit applicable / for juridique

Les présentes conditions générales générale de vente sont exclusivement soumises au droit suisse. Le for juridique est fixé à Bulle, sous réserve des dispositions légales contraignantes.